Foyer Rural de NOAILLAN

35, Route de Peyrebernède 33730 NOAILLAN

☎: 06.37.22.16.82 ou 06.70.12.78.07 Email: contact@ foyer-rural-noaillan.org http://www.foyer-rural-noaillan.org

SIRET: 414.995.308.00015



Noaillan, le 16 janvier 2025

Le Foyer Rural de NOAILLAN organise

le VIDE-GRENIERS des Archers du Domaine

(réservé aux Particuliers)

LE DIMANCHE 22 juin 2025 à NOAILLAN sur le site d'Antonion

Cette manifestation Vide-Greniers (inscription réservée aux Particuliers) se tiendra sur le site champêtre d'Antonion à Noaillan (33730), au bord du Ciron.

La Foire de Printemps Florale, Artisanale et Gastronomique (*inscription réservée aux Professionnels*) du Foyer Rural sera organisée le même jour. Ne manquant pas de place, nous pouvons organiser ces deux manifestations sur deux emplacements bien distincts quoique proches.

Le parking gratuit reste commun.

Si cette manifestation **Vide-Greniers** vous intéresse, nous vous serions reconnaissants de nous renvoyer au plus vite votre bon de participation accompagné de votre règlement.

Au plaisir de vous recevoir.

Amicalement,

Isabelle MERCADIEU Présidente du Foyer Rural.



FOYER RURAL DE NOAILLAN

VIDE-GRENIERS des Archers du Domaine

le DIMANCHE 22 JUIN 2025 à NOAILLAN

REGLEMENT INTERIEUR

- **Art. 1** Les inscriptions devront être versées au plus tard le 08 juin 2025. Passé ce délai, le Foyer Rural disposera de l'emplacement. Le droit d'inscription est acquis même en cas de désistement ultérieur des exposants.
- **Art. 2** Les inscriptions sont personnelles. La cession, le transfert, la sous-location, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Chaque inscription correspond à une et seule activité. Le Foyer Rural se réserve le droit, soit d'interdire, si cela est contraire aux intérêts du bon fonctionnement de la foire, soit de réclamer un droit d'inscription correspondant à chaque activité supplémentaire.
- **Art. 3** La publicité est assurée par un organisme professionnel agréé par le Foyer Rural, aussi les interpellations de vive voix, l'emploi de haut-parleurs, porte-voix, amplificateurs, etc... sont absolument interdits. Toutefois, seul l'organisme professionnel reste responsable en cas de contestation.
- **Art. 4** Les exposants installeront leurs stands sur les emplacements décidés par la Commission des Foires. Toute détérioration causée soit au matériel d'organisation, soit aux arbres par exemple, sera à la charge des exposants, après évaluation par le Foyer Rural. En outre, il est interdit de creuser, sceller ou construire des ouvrages de quelque nature que ce soit, sans autorisation préalable du Foyer Rural.
- **Art. 5** Le nettoyage des emplacements doit être fait par les soins de l'Exposant, l'enlèvement des détritus étant assuré par le Foyer Rural.
- **Art. 6** Le Foyer Rural décline toute responsabilité pour vol, incendie, accident et autres dommages qu'elle qu'en soit la cause, tant pour la période de l'Exposition proprement dite, que pour celle de l'installation et de l'enlèvement des objets. Les exposants n'auront aucun recours contre le Foyer Rural ou la ville, et renonceront d'ores et déjà à en exercer un. Ils conserveront la surveillance des stands, comme des objets exposés par eux, malgré les surveillances supplémentaires que le Foyer Rural jugera utile d'organiser.
- **Art. 7** Dans le cas où la Foire n'aurait pas lieu pour une cause indépendante de la volonté des organisateurs (cas de guerre, grève, tornades, incendies, etc)... les sommes versées par les exposants resteront acquises de plein droit au Foyer Rural.
- **Art. 8** Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les exposants et le Foyer Rural seront portées devant le Tribunal d'Instance de BORDEAUX, seul compétent.
- Art- 9 Seules les associations domiciliées à Noaillan et à but non lucratif pourront exposer gratuitement.
- **Art-10** Les associations à but politique ou religieux ne sont pas admises au sein de la foire.



la couccianála)

FOYER RURAL DE NOAILLAN – Les Archers du Domaine VIDE-GRENIERS Dimanche 22 juin 2025

sur le site d'Antonion au bord du Ciron de 9 heures à 18 heures.

Bulletin d'inscription

ic soussigne(c),						
Nom :						
Prénom :						
Profession :						
Né(e) le :	à :					
Adresse :						
Tél :						
déclare sur l'honneur conformé Ne pas être commerça Ne vendre que des obje Ne pas avoir participé l'année civile.	nt(e), ets personnels et	usagés,			ure au cou	ırs d
Cette attestation sera jointe au	registre de la mar	nifestation	(Article R321-9 d	lu Cod	e Pénal).	
Fait à :	le :					
Signature :						
Montant de la participatio	n:					
Nombre de mètres	·		x 2 € =		€	
			Total :		€	
Emplacement non couvert	t, tables et chai	ises non f	fournies.			
Joindre impérativement la	a photocopie d	'une pièd	ce d'identité e	t le r	èglemen [.]	t pa
chèque à l'ordre du Foyer	Rural de Noail	lan avant	le 08 juin 20 3	25 .		
Les réservations non a enregistrées.	ıccompagnées	de ces	documents	ne	seront	pa

FOYER RURAL de NOAILLAN – 35, Route de Peyrebernède – 33730 NOAILLAN

Web: www.foyer-rural-noaillan.org - Courriel: contact@foyer-rural-noaillan.org

Restauration sur place – Parking gratuit

L'installation des exposants se fera de 8 h à 9 h.

Ne pas jeter sur la voie publique

The Report of the Park of the

FOYER RURAL DE NOAILLAN – Les Archers du Domaine VIDE-GRENIERS Dimanche 22 juin 2025

sur le site d'Antonion au bord du Ciron de 9 heures à 18 heures.

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e),		
Nom :		
Prénom :		
Profession :		
Né(e) le :	à:	
Adresse :		
Tél :		
 déclare sur l'honneur conformément à l'A Ne pas être commerçant(e), Ne vendre que des objets person Ne pas avoir participé à plus d' l'année civile. 	nels et usagés,	
Cette attestation sera jointe au registre de		•
Fait à :I	e :	
Signature :		
Montant de la participation :		
Nombre de mètres :	x 2 € =	€
	Total :	€

Emplacement **non couvert**, tables et chaises **non fournies**.

Joindre **impérativement** la photocopie d'une pièce d'identité et le règlement par chèque à l'ordre du **Foyer Rural de Noaillan** avant le **08 juin 2025**.

Les réservations non accompagnées de ces documents ne seront pas enregistrées.

L'installation des exposants se fera de 8 h à 9 h.

Web: www.foyer-rural-noaillan.org - Courriel: contact@foyer-rural-noaillan.org

Restauration sur place – Parking gratuit

Ne pas jeter sur la voie publique

i.p.n.s.